



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que le 6 juillet 2026 à 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham au cours de laquelle seront étudiés les demandes de dérogation mineure suivante :

Propriétaires :	Johanna Vanot et Thomas Bonnely
Lot visé :	5 475 906 du cadastre du Québec
Emplacement :	1525, rue Pelletier
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un abri d'auto attaché portant la superficie cumulative du garage présent et de cet abri à 60,7 % de la superficie du plancher du bâtiment principal, alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> permettent une superficie maximale de 50 % du plancher du bâtiment principal.

Propriétaires :	Johanna Vanot et Thomas Bonnely
Lot visé :	5 475 906 du cadastre du Québec
Emplacement :	1525, rue Pelletier
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un abri d'auto attaché avec une marge latérale droite de 1,39 m, alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> exigent une marge latérale minimale de 2 m.

Pour plus d'informations au sujet de ces demandes, vous pouvez contacter M<sup>me</sup> Florencia Saravia du Service de planification et aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 10 juin 2026.

Roxanne Roy Landry, MAP  
Directrice générale adjointe  
et greffière adjointe